



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 21 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

La colline de Chèvremont deviendra la deuxième réserve archéologique de Wallonie

La Ministre Valérie De Bue, en charge du Patrimoine, vient de lancer une procédure visant à reconnaître la colline de Chèvremont, située à Chaudfontaine, en tant que site archéologique.

La colline de Chèvremont a été classée comme site en 1976 en raison de ses intérêts esthétique, historique et scientifique mais, à l'époque, la notion de site archéologique classé restait à créer.

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé de revoir ce classement à la lumière des dernières recherches archéologiques. Il se confirme en effet que l'intérêt scientifique du site de la colline de Chèvremont, important lieu de pouvoir entre les 7^e et 10^e siècles, ainsi que son état de conservation, sont tout à fait exceptionnels.

Ce niveau de protection permettrait à la colline de Chèvremont de devenir la seconde réserve archéologique de Wallonie, après le site de la Belle-Roche à Sprimont, dont le classement a été effectif en 2022 grâce à un arrêté signé par la Ministre De Bue.

En cas d'aboutissement de la procédure de classement, il est prévu que toute modification du site archéologique soit soumise à autorisation patrimoniale préalable. Il est à noter cependant que ce nouveau statut n'entraînera pas de mesures juridiques supplémentaires par rapport à celles qui sont déjà en place dans le cadre du classement comme site.



photo_Guy_Focant@AWaP

photo_Guy_Focant@AWaP